



Résolution « Protestation contre la mise en examen de la confédération paysanne »

Résolution adoptée par le 80ème congrès de la LDH, Paris - 10, 11 et 12 juin 2000

Le congrès de la LDH, réuni à Paris, à l'Assemblée nationale, les 10, 11 et 12 juin 2000, a appris avec stupéfaction la mise en examen, en tant que personne morale, de la Confédération paysanne.

Alors que maintes et maintes fois, d'autres organisations paysannes ont mené des manifestations autrement plus violentes que la destruction d'un champ où étaient cultivés des OGM, voici que la Confédération paysanne est ainsi criminalisée en tant qu'organisation syndicale.

Le congrès de la LDH dénonce la mise en examen de la Confédération paysanne et l'assure de toute sa solidarité.